

Systemes de gestion autonomes d'eaux résiduares – Avant et après une inondation

Les inondations de terres dans les zones rurales et les régions de chalets peuvent fortement endommager les installations septiques. De telles inondations peuvent faire sortir les cuves de rétention ou les fosses septiques du sol (elles ont tendance à flotter) si elles ne sont pas enterrées assez profondément ou ne sont pas maintenues en place par des poids ou d'autres dispositifs de sécurité. Les eaux de crues peuvent s'infiltrer dans la fosse ou la cuve, par des fuites de la colonne montante ou par un couvercle mal scellé. Si des eaux de crues pénètrent dans votre cuve de rétention ou dans votre fosse septique, elles peuvent endommager le système voire l'arrêter.

En général, les effluents (les eaux résiduares) ne s'échapperont pas d'un champ d'épuration inondé. La pression hydraulique provenant des eaux de crues et du champ d'épuration maintiendra un certain équilibre qui empêchera les effluents de s'écouler, à moins que votre champ d'épuration ne fuie déjà. Les vagues et les débris flottants pourraient endommager le champ d'épuration et provoquer des fuites.

Afin de réduire les risques de dommages causés à votre système d'épuration (à l'intérieur et à l'extérieur des zones protégées contre les inondations), il convient de suivre les procédures ci-dessous, en particulier si vous devez évacuer les lieux.

Avant une inondation

- Examinez la cuve de rétention ou la fosse septique (« le système ») afin de vous assurer que la colonne montante dépasse du sol et que le couvercle est étanche.
- Si le système est enterré en faible profondeur, assurez-vous qu'il est bien protégé et correctement ancré.
- Assurez-vous que les pompes et les alarmes sont en état de marche.
- Assurez-vous que le champ d'épuration est en bon état et réparez toute fuite.
- Enlevez tous les débris qui pourraient flotter et endommager le champ.
- Réduisez la quantité d'eau résiduaire évacuée dans le système d'épuration.
- Ne vidangez pas le système, car une fois vide il est plus susceptible de flotter.

Pendant et après une inondation

- N'utilisez pas les installations de plomberie si la fosse septique et le champ d'épuration ont été inondés.
- Engagez un transporteur d'eaux usées inscrit pour pomper l'eau d'un système inondé.

- Ne touchez à aucun câblage ou appareillage électrique du système.
- Si le système a été endommagé, faites appel à un installateur agréé pour l'évaluer et effectuer les réparations nécessaires.
- N'entrez pas en contact avec les eaux usées qui débordent d'une cuve ou d'une fosse, ni avec celles d'un champ d'épuration dont le fonctionnement fait défaut. Les eaux d'égout brutes contiennent des micro-organismes qui peuvent provoquer des maladies.
- En cas d'inondation inattendue dans une zone avec des chalets, inscrivez les adresses des chalets touchés puis informez les propriétaires pour qu'ils puissent faire évaluer et réparer les dommages.
- Si vous pouvez sentir une odeur d'égouts ou d'eaux usées, les couvercles de votre installation septique sont peut-être mal fermés. Cela pourrait également se produire si la fosse septique a été déconnectée du tuyau d'amenée des eaux résiduaires ou si le champ d'épuration a subi des dommages. Ces odeurs se dissiperont rapidement une fois les réparations effectuées.
- Pour plus de renseignements, communiquez avec votre agent de l'environnement local de Conservation et Gestion des ressources hydriques Manitoba.